

RATIFICATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'OIT

Jusqu'au mois d'août 2010

C 87 : Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948.
C 98 : Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949.
C 100 : Convention sur l'égalité de rémunération, 1951.
C 105 : Convention sur l'abolition du travail forcé, 1957.
C 111 : Convention concernant la discrimination (emploi et profession), 1958.
C 138 : Convention sur l'âge minimum, 1973.
C 182 : Convention sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

Pays qui ont ratifié toutes les Conventions mentionnées :

Afrique du Sud ; Albanie ; Algérie ; Allemagne ; Angola ; Antigua-et-Barbuda ; Argentine ; Arménie ; Autriche ; Azerbaïdjan ; Bahamas ; Barbade ; Bélarus ; Belgique ; Belize ; Bénin ; Bolivie ; Bosnie-Herzégovine ; Botswana ; Bulgarie ; Burkina Faso ; Burundi ; Cambodge ; Cameroun ; Chili ; Chypre ; Colombie ; Comores ; Congo ; Costa Rica ; Côte d'Ivoire ; Croatie ; Danemark ;

Djibouti ; Dominique ; Équateur ; Égypte ; El Salvador ; Espagne ; Estonie ; Éthiopie ; Fédération de Russie ; Fidji ; Finlande ; France ; Gambie ; Géorgie ; Grenade ; Grèce ; Guatemala ; Guinée ; Guinée Équatoriale ; Guyana ; Haïti ; Honduras ; Hongrie ; Indonésie ; Irlande ; Islande ; Israël ; Italie ; Jamaïque ; Kazakhstan ; Kirghizistan ; Kiribati ; Lesotho ; Lettonie ; Libye ; Lituanie ; Luxembourg ; Macédoine ; Madagascar ; Malawi ; Mali ; Malte ; Maurice ; Mauritanie ; Mongolie ; Monténégro ; Mozambique ; Namibie ; Nicaragua ; Niger ; Nigéria ; Norvège ; Ouganda ; Pakistan ; Panama ; Papouasie-Nouvelle-Guinée ; Paraguay ; Pays-Bas ; Pérou ; Philippines ; Pologne ; Portugal ; République arabe syrienne ; République centrafricaine ; République de Moldavie ; République dém. du Congo ; République dominicaine ; République tchèque ; République-Unie de Tanzanie ; Roumanie ; Royaume-Uni ; Rwanda ; Saint-Kitts-et-Nevis ; Samoa ; Saint-Marin ; Saint-Vincent-et-Grenadines ; Sao-Tomé-et-Principe ; Sénégal ; Serbie ; Seychelles ; Slovaquie ; Slovénie ; Sri Lanka ; Suède ; Suisse ; Swaziland ; Tadjikistan ; Tchad ; Togo ; Trinité-et Tobago ; Tunisie ; Turquie ; Ukraine ; Uruguay ; Venezuela ; Yémen ; Zambie ; Zimbabwe.

PAYS QUI N'ONT PAS RATIFIÉ TOUTES LES CONVENTIONS MENTIONNÉES	LIBERTÉ SYNDICALE ET NÉGOCIATION COLLECTIVE		ÉLIMINATION DU TRAVAIL FORCÉ	ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION EN MATIÈRE DE L'EMPLOI ET LA PROFESSION		ÉLIMINATION DU TRAVAIL DES ENFANTS		PAYS QUI N'ONT PAS RATIFIÉ TOUTES LES CONVENTIONS MENTIONNÉES	LIBERTÉ SYNDICALE ET NÉGOCIATION COLLECTIVE		ÉLIMINATION DU TRAVAIL FORCÉ	ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION EN MATIÈRE DE L'EMPLOI ET LA PROFESSION		ÉLIMINATION DU TRAVAIL DES ENFANTS	
	C 87	C 98		C 105	C 100				C 111	C 138		C 182	C 87		C 98
Afghanistan	□	□	■	■	■	□	■	Lao, RDP	□	□	□	■	■	■	■
Arabie saoudite	□	□	■	■	■	□	■	Liban	□	■	■	■	■	■	■
Australie	■	■	■	■	■	□	■	Libéria	■	■	■	□	■	□	■
Bahrein	□	□	■	□	■	□	■	Malaisie	□	■	●	■	□	■	■
Bangladesh	■	■	■	■	■	□	■	Maroc	□	■	■	■	■	■	■
Birmanie/Myanmar	■	□	□	□	□	□	□	Mexique	■	□	■	■	■	□	■
Brésil	□	■	■	■	■	■	■	Népal	□	■	■	■	■	■	■
Canada	■	□	■	■	■	□	■	Nouvelle-Zélande	□	■	■	■	■	□	■
Cap-Vert	■	■	■	■	■	□	■	Oman	□	□	■	□	□	■	■
Chine	□	□	□	■	■	■	■	Ouzbékistan	□	■	■	■	■	■	■
Cuba	■	■	■	■	■	■	□	Qatar	□	□	■	□	■	■	■
Émirats arabes unis	□	□	■	■	■	■	■	République de Corée	□	□	□	■	■	■	■
Érythrée	■	■	■	■	■	■	□	Sainte-Lucie	■	■	■	■	■	□	■
États-Unis d'Amérique	□	□	■	□	□	□	■	Sierra Leone	■	■	■	■	■	□	□
Gabon	■	■	■	■	■	□	■	Singapour	□	■	●	■	□	■	■
Ghana	■	■	■	■	■	□	■	Somalie	□	□	■	□	■	□	□
Guinée-Bissau	□	■	■	■	■	■	■	Soudan	□	■	■	■	■	■	■
Îles Salomon	□	□	□	□	□	□	□	Suriname	■	■	■	□	□	□	■
Inde	□	□	■	■	■	□	□	Thaïlande	□	□	■	■	□	■	■
Iran	□	□	■	■	■	□	■	Timor-Leste	■	■	□	□	□	□	■
Iraq	□	■	■	■	■	■	■	Turkménistan	■	■	■	■	■	□	□
Japon	■	■	□	■	□	■	■	Vanuatu	■	■	■	■	■	□	■
Jordanie	□	■	■	■	■	■	■	Viet Nam	□	□	□	■	■	■	■
Kenya	□	■	■	■	■	■	■								
Koweït	■	■	■	□	■	■	■								

Source : ILOLEX. Base de données du Site Web de l'OIT (www.ilo.org).

- Convention ratifiée
- Convention en attente de ratification
- Convention dénoncée